



Envoi au contrôle de légalité le : 4 juillet 2024

Publication électronique le : 4 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 JUIN 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Valérie CUVILLIER, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**LA POLITIQUE PATRIMONIALE SUR LA RESTAURATION DES ÉDIFICES
PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES, DES ÉDIFICES NON
PROTÉGÉS AU TITRE DU PLAN D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL, DES OBJETS
MOBILIERS NON PROTÉGÉS, INSCRITS OU CLASSÉS (1ÈRE VAGUE)**

(N°2024-265)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1111-10 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/06/2024 ;

Mesdames Brigitte PASSEBOSC, Emmanuelle LAPOUILLE, Zohra OUAGUEF et Florence WOZNY ainsi que Messieurs Jean-Claude DISSAUX et Alexandre MALFAIT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 25 aides financières départementales aux 24 bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau annexé, pour un montant total de 2 090 217 €, dans le cadre de la politique patrimoniale en faveur des édifices protégés au titre des Monuments Historiques, non protégés au titre du Plan d'intérêt départemental, et en faveur des objets mobiliers protégés et non protégés, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Chaque subvention, visée à l'article 1, fera l'objet d'un versement total ou partiel sur présentation des factures acquittées ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées, dûment justifiées.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit, selon les crédits votés au BP 2024 et selon le règlement financier du Département :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C03-312A05	2324/90312	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	3 350 000,00	2 090 217,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 38 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 6 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANNEXE 1

HISTORIQUE DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION DES ÉDIFICES PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET NON PROTÉGÉS AU TITRE DU PLAN D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL, DES OBJETS MOBILIERS NON PROTÉGÉS, INSCRITS ET CLASSÉS 2024 1^{ère} VAGUE

1. HELFAUT – Église Saint-Fuscien et Saint-Victoric datant des 16^e et 18^e siècles – non protégée

Restauration du clocher - tranche optionnelle 1

La commune d'Helfaut possède deux églises, celle du hameau de Bilques, qui vient d'être restaurée, et celle du bourg-centre, objet de la demande. Cette église située sur un plateau haut s'inscrit parfaitement dans le paysage de la commune avec des perspectives monumentales lointaines visibles notamment de l'autoroute A26, constituant un vrai marqueur dans le relief de ce territoire. Sa haute tour du clocher surmontée de sa flèche date de 1564. La partie haute de la tour et sa flèche sont dans un état de péril avancé. Le programme de travaux a été découpé en 2 tranches et concerne la restauration de l'ensemble du clocher. En 2023, la tranche ferme constitua la priorité d'intervention. Les travaux sont actuellement en cours pour cette partie. L'actuelle demande porte sur la partie basse de la tour-clocher.

2. NEUVILLE-BOURJONVAL – Église Saint-Pierre du 20^e siècle – non protégée

Restauration des intérieurs – phase 3

L'église Saint-Pierre, détruite lors de la Première Guerre Mondiale, a été construite entre 1929 à 1935 par l'entreprise Henry Durand suivant le projet et des architectes parisiens André Teppe et Pierre Lavanant. Constituée d'un clocher porche flanqué de deux bas-côtés, d'une nef avec deux collatéraux, et d'un chœur, elle est orientée au nord-est. Clocher et façade principale sont construits essentiellement en pierre de Saint-Maximin avec quelques parements en briques apparentes. La commune a lancé un premier diagnostic global de l'édifice auprès d'un architecte du patrimoine en 2013. La première opération prioritaire concerna la restauration globale du chœur de l'église en 2019. En 2022, le clocher fut restauré. Cette dernière tranche porte sur la restauration des intérieurs.

3. NEUVILLE-AU-CORNET – Église Notre Dame des 18^e et 19^e siècles – non protégée

Restauration du clocher – tranche ferme

Il s'agit d'un petit édifice se situant dans le Ternois. Cette église aux modestes dimensions à l'allure d'une grande chapelle rurale possède une nef datant du 18^e siècle traitée en pierres calcaires, son clocher fut ajouté au 19^e siècle, constitué de briques. Le programme des travaux a été découpé en 3 tranches. L'objet de cette demande porte sur le clocher. Des travaux de clos et couvert avec notamment des travaux de confortement permettront de mieux consolider la partie haute du clocher. Les tranches suivantes porteront sur la nef avec la restitution d'une couverture en ardoises violines en lieu et place de la couverture en amiante. Enfin les intérieurs seront repris avec le rétablissement de la voûte originelle aujourd'hui disparue, qui a fait place à une structure inadaptée en isorel.

4. VERCHOCQ – Église Notre Martin datant des 15^e, 17^e et 19^e siècles – non protégée Travaux de mise en sécurité et réalisation d'un diagnostic / étude préalable

La commune de Verchocq possède 3 églises avec des états sanitaires différents. Actuellement une opération PID est en cours sur le hameau de Gournay, pour la chapelle éponyme avec la restauration de sa couverture en ardoises naturelles. L'objet de cette demande porte sur l'église principale. Cet édifice remarquable est dans un état sanitaire inquiétant notamment en ce qui concerne la charpente de l'ancienne chapelle adossée au chœur et qui était l'ancienne chapelle seigneuriale dite chapelle de la Sainte-Vierge. Cette dernière accueille également le clocher charpenté et sa flèche dont la structure vermoulue et instable pèse sur l'ensemble de cette partie d'édifice. La demande actuelle porte sur la nécessité d'étalement de la structure du clocher charpentée. Cette mesure conservatoire d'urgence permettra à l'architecte de réaliser son étude afin de déterminer un programme de restauration par phase prioritaire.

5. SAINT-AUBIN – Église Saint-Aubin datant du 19^e siècle – non protégée Restauration des maçonneries et des décors intérieurs

Il s'agit d'un édifice tout en briques remanié et agrandi par Clovis Normand, qui a conservé son campanard (clocher ajouré). Les faîtages en tuiles vernissées qu'a pu dessiner le célèbre architecte hesdinois sont encore visibles. Le programme de travaux prévu permettra de redonner une accessibilité à l'édifice au public. Une partie des éléments structurels sera également traitée dans cette phase concernant le drainage de la façade nord de la nef et la stabilisation du contrefort à l'angle sud-ouest. Les intérieurs seront également restaurés avec des enduits à la chaux, et la remise en état de la voûte néo-gothique en bois lambrissé.

6. AIRON-NOTRE-DAME – Église Notre-Dame de la Nativité datant des 18^e et 19^e siècles – non protégée Restauration de la façade occidentale et son clocher – phase 1

L'église d'Airon-Notre-Dame, à l'origine, n'était qu'une simple chapelle dédiée à la Nativité de la mère de Dieu, à laquelle on ajouta un campanard en 1727. Elle est reconstruite au 18^e siècle et remaniée dès le siècle suivant. Le transept, le clocher et le chœur sont élevés en 1860 sur les plans de l'architecte parisien Millet. L'édifice présente des ouvertures en plein cintre à linteaux de briques. À l'intérieur de l'église, on remarque dans le mur à droite du chœur, un panneau de bois sculpté représentant le pignon d'une ancienne châsse de saint-Josse. L'église a été durement rénovée dans les années 90 par un enduit ciment. Ce cimentage sur l'ensemble des façades est préjudiciable pour le parement de pierres en dessous. Le programme de travaux prévu en 4 phases aura pour principal objectif la purge des ciments et la restauration des parements. L'objet de la demande porte dans un premier temps sur la restauration de la façade principale.

7. MONT-BERNANCHON – Église Saint-Nicaise datant des 18^e et 19^e siècles – non protégée

Restauration des couvertures et des charpentes – phase 1

L'église possède un vaisseau central, de 1700 pour la partie primitive de l'édifice (mur de la nef côté nord, tour), chœur de l'église a été rebâti en 1773, le clocher en 1764, la nef a été recouverte d'ardoises en 1787, intéressant calvaire du 18^e siècle, adossé sur le chœur avec des décors de polychromie encore existants, qui sont à préserver.

Le programme des travaux est découpé en 3 phases. La phase 2 concerne des travaux de maçonnerie sur la nef avec ses intérieurs. Enfin, la dernière phase se poursuivra par la restauration des maçonneries du chœur. L'objet de cette demande portera sur le traitement des déformations de charpente, avec leur rétablissement, et la pose d'une couverture en ardoises naturelles dites violines, en lieu et place de la couverture amiantée.

8. WIERRE-EFFROY – Église Saint-Pierre datant des 16^e et 19^e siècles sur des bases romanes – non protégée

Réalisation d'une étude préalable / diagnostic et mise en sécurité du clocher – tranche 0

La commune de Wierre-Effroy possède 2 églises, l'une située sur le hameau d'Hesdres dédiée à Saint Laurent et celle du village, dédiée à Saint-Pierre. Une église romane existe dès le 12^e siècle mais le dernier vestige, le portail est démoli en 1826. Le chœur et le transept de l'église Saint-Pierre datent du 16^e siècle (construit dans un style gothique flamboyant). La particularité de l'église réside dans l'autel situé dans la chapelle sud, à droite du chœur. Celle-ci est dédiée à Sainte-Godeleine, née dans le Boulonnais vers 1050 ; elle est mariée à un seigneur flamand qui la fait assassiner une nuit par ses deux valets. Ceux-ci l'étranglent puis enlèvent toutes traces du crime en la plongeant dans un puit avant de la remettre au lit pour masquer le méfait. Godeleine fait l'objet d'un pèlerinage très suivi. Si d'importants travaux de couverture sur la nef ont été réalisés en 2015 avec l'aide du PID. Aujourd'hui la situation critique sur l'état des bois de la charpente du clocher alerte la commune, concernant notamment son enrayure (base structurelle du clocher). La commune a donc décidé de confier la réalisation d'une étude sanitaire auprès d'un architecte du patrimoine. Au regard de la situation critique du clocher, une phase 0 de restauration préventive a été arrêtée.

9. GOUY-SAINT-ANDRE – Église Saint-Martin datant des 16^e et 18^e siècles – non protégée

Restauration des maçonneries du chœur et de la sacristie – tranche conditionnelle

L'église Saint-Martin a été construite en différentes phases et probablement par différents maîtres d'ouvrages et artisans. Cette réalisation est donc ancienne et essentiellement basée sur des méthodes traditionnelles. Les charpentes furent également réalisées en essences locales chêne ou orme. Les couvertures sont en ardoises noires, en dehors de la couverture de la sacristie qui a été réalisée en ardoises violines des Ardennes. La nef semble la composante la plus ancienne de cet édifice. Le clocher quant à lui a connu l'adjonction d'un petit narthex ou porche fermé, construit en 1775. En 2020, l'église a connu des travaux sur sa nef et son chœur avec la restauration des couvertures. Il s'agit d'une poursuite d'opérations sur les maçonneries (contreforts et wambergue) du chœur.

10. SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT – Chapelle d'Écault ou église Saint-Étienne datant du 19^e siècle – non protégée

Restauration des couvertures nef, du chœur et du clocher – tranche unique

La commune de Saint-Étienne-au-Mont possède 2 églises, celle du centre-ville, et celle du hameau d'Écault. Cette église a été édifiée à l'emplacement d'un très ancien sanctuaire et sur l'un des points les plus hauts du Boulonnais. Les bases les plus anciennes datent du 12^e siècle, cet édifice avait l'allure d'une chapelle avec son clocher à campenard (clocher ajouré). Elle fut agrandie au 19^e siècle avec des rehaussements de voûtes et l'ajout d'un clocher fermé. Son exposition aux éléments climatiques (vents dominants marins) a affaibli sa couverture en amiante, qui est hors d'usage aujourd'hui. Des fuites importantes sont apparues. Le parti-pris de restauration de l'architecte missionné est de restituer l'ancien revêtement qui était en tuiles plates, que l'on retrouve fréquemment dans le Boulonnais. Le programme de travaux est en 2 tranches. L'objet de la demande porte sur la remise en état des couvertures et des charpentes du vaisseau principal et du clocher avec la reprise des maçonneries en partie haute. La tranche optionnelle 2 portera principalement sur le traitement des maçonneries et des vitraux.

11. AUDINCTHUN – Hameau de Wandonne – Église Saint-Pierre – datant des 16^e et 18^e siècles – non protégée

Etaient d'urgence du chœur – tranche 0

La commune d'Audincthun possède 2 églises, celle du village et celle du hameau de Wandonne. Sur cette dernière, les parties les plus anciennes sont visibles sur certaines baies de la nef. Le chœur a été traité dans l'esprit du gothique flamboyant avec des voûtes à clefs pendantes. Les échauguettes de la façade occidentale datent également du 16^e siècle. Le clocher date du 18^e siècle. Des travaux étaient en cours par un chantier d'insertion avec la reprise des maçonneries en briques et pierres de taille dans leur ensemble quand des fissures sont apparues sur le chœur. En urgence une mission de maîtrise d'œuvre fut confiée à un architecte du patrimoine. Un programme de travaux de confortement des voûtes avec la pose d'un tabouret doit être réalisé.

12. MARTINPUICH – Église Saint-Pierre du 20^e siècle – non protégée

Restauration du chœur, de la sacristie et des intérieurs – phase 3

Le village entier fut sinistré par la Grande Guerre. Elle fut reconstruite après la guerre 1914-1918 en pierres et ossature de charpente en béton armé, elle reprend le vocabulaire médiéval dans son plan d'élévation : plan en croix latine avec abside et transept développé dans l'axe sur lequel s'accolent deux chapelles latérales, nef précédée d'un clocher porche. L'édifice de la Grande Reconstruction comporte un mobilier art déco d'une grande harmonie. En 2014, le clocher fut foudroyé. Un programme de travaux en 3 tranches fut mis en œuvre par un architecte du patrimoine. C'est ainsi qu'en 2020, le clocher fut restauré, puis en 2022/23, la 2^{ème} tranche portant sur les élévations de la nef. Enfin, l'objet de cette dernière tranche porte sur le traitement des façades et des couvertures du chœur, de la sacristie avec la restauration de quelques verrières.

13. HOUVIN-HOUVIGNEUL – Église Saint-Kilien datant des 16^e, 18^e et 19^e siècles Réalisation d'une étude préalable / diagnostic

La commune d'Houvin-Houvigneul possède 2 églises, l'une protégée au titre des monuments historiques, celle dédiée à Saint-Maclou dont il ne reste que la tour-clocher et celle dédiée à Saint-Kilien, qui fait l'objet de cette demande. Saint-Kilien est un bel exemple d'édifice entourée de son ancien cimetière. Les parties les plus anciennes sont médiévales. L'église a subi d'importantes modifications durant le 19^e siècle et après la Première Guerre mondiale. L'état de la flèche a déclenché l'étude confiée à un architecte du patrimoine qui constituera la priorité d'intervention.

14. AIRE-SUR-LA-LYS – Collégiale Saint-Pierre des 15^e et 18^e siècles – Classée au titre des monuments historiques Restauration de la tour – seconde partie

Eglise paroissiale de la ville d'Aire-sur-la-Lys depuis 1802, la collégiale fut à l'origine l'église du Chapitre de Saint-Pierre d'Aire. Un chapitre de chanoines avait, en effet, été fondé en 1059 par le Comte de Flandre Baudouin V, et le Pape Calixte II en avait confirmé l'institution en 1119. L'église actuelle prit la suite d'une église romane, consacrée en 1166 par l'évêque de Thérouanne, Milon 1^{er} et qui succomba de vétusté à la fin du 15^e siècle. Terminée en 1624, la tour du nouvel édifice s'écroula aussitôt. C'est en 1634 que la collégiale fut complètement achevée, mais depuis un siècle déjà les chanoines y célébraient l'office. La collégiale eut terriblement à souffrir des guerres. Elle fut ruinée lors du siège de 1710, puis par le bombardement du 8 août 1944, mais les reconstructions successives ont toujours respecté le plan d'origine. La collégiale Saint-Pierre fait partie du plan de sauvegarde du patrimoine lancé par la commune depuis 2010. Les travaux du chœur et du transept sont achevés en 2022. L'urgence aujourd'hui concerne la restauration de la tour gothique, la partie la plus emblématique de cet édifice. Une première subvention départementale de 378 205,06 € a été attribuée par la commission permanente du 4 novembre 2019. Pour autant les travaux n'ont pu débuter en l'absence de financement de la part de l'Etat et selon la hausse des coûts de travaux liée à la crise économique après la période de covid. L'appel d'offre de 2023 a réévalué le montant des travaux. La seconde partie de subvention proposée concerne l'ajustement de la part du Département dans le cadre du financement à hauteur de 25%. Les travaux débiteront ainsi en 2024.

15. HESDIN – Eglise Notre-Dame – datant des 16^e et 19^e siècles – classée et inscrite au titre des monuments historiques Restauration du clocher – tranche optionnelle 1

Hesdin, cité de Charles Quint, voit la pose de la première pierre de son église en 1565 et la fin de sa construction en 1585. Epargnée durant le siège de la ville par les français en 1639, elle subit plusieurs destructions lors de la révolution. L'église est de style hallekerke (église halle) flamande sans transept. L'église est restaurée vers 1880 par Clovis Normand. Son portail de style renaissance date de 1582. L'ensemble du monument est inscrit par arrêté du 5 avril 1948 et le portail est classé par arrêté du 24 janvier 1947. La commune a engagé un plan patrimoine sur trois édifices dont la première priorité de 2023 concernait la mise en sécurité du clocher de l'église Notre-Dame et la restauration des voûtes effondrées dans la chapelle de la Vierge. Ces travaux étant en cours, la poursuite du chantier en 2024 concerne la restauration de la partie haute du clocher et la reprise de la voûte du chœur.

16. HESDIN – Refuge de l'Abbaye de Gouy Saint-André – datant des 16^e et 18^e siècles – inscrit au titre des monuments historiques et non protégé
Diagnostic et étude préalable

Hesdin possède des refuges d'abbayes implantées de longue date dans la campagne environnante. Ces maisons, solidement bâties étaient destinées à protéger les titres et l'orfèvrerie mais aussi les communautés religieuses en cas d'attaque et pendant les périodes troubles. Le refuge de l'abbaye de Saint-André-au-Bois est érigé en 1633. Très endommagé pendant la Révolution, il ne subsiste que des témoins sous forme de décors. Protégé au titre des Monument Historique le 28 octobre 1926, ce refuge ainsi qu'une maison non protégée du 19^e siècle appartient à la ville Hesdin. Cette ensemble fait partie du plan patrimoine lancé par la ville en 2022-2023. Le péril des façades de cet ensemble et une insécurité sur le domaine public ont obligé la commune à sécuriser le périmètre et à étayer les façades en urgence. Une étude préalable et un diagnostic plus approfondie sont nécessaires pour le devenir de ces monuments.

17. AMBLETEUSE – Association des amis du Fort d'Ambleteuse (propriétaire) – Fort Vauban – datant du 17^e siècle – classé au titre des monuments historiques
Restauration de la façade de l'écurie et reprise du soubassement du rempart côté Nord

Le fort d'Ambleteuse, aussi appelé fort Vauban, est un fort situé sur le littoral de la commune d'Ambleteuse à l'entrée de l'estuaire de la Slack. Il a été construit par Vauban sur ordre de Louis XIV pour défendre un port de guerre. Il est nommé Tour d'Ambleteuse dans les documents officiels jusqu'au cadastre napoléonien de 1803. Le Fort d'Ambleteuse a été classé au titre des monuments historiques en 1965. L'association des amis du Fort d'Ambleteuse se constitue en 1967 et en devient propriétaire pour le franc symbolique pour le restaurer. Depuis cette date, il a pu être restitué dans son état d'origine en plusieurs étapes : réfection du rempart, couverture de la tour, aménagements intérieurs, bâtiments annexes. La dernière tranche de travaux concernait la plate-forme de tir et l'étanchéité des couvertures. Le retrait du trait de côté et les dégradations liées aux marées nécessitent de nouveaux travaux sur les remparts et les maçonneries de l'ancienne écurie.

18. BÉTHUNE – Église Saint-Vaast – inscrite au titre des monuments historiques
Restauration du clos et du couvert

L'église actuelle n'est pas l'église primitive, puisque celle datant de 1547 été détruite pendant la Première Guerre mondiale. La ville fut durement touchée par la Grande-Guerre. L'église monumentale actuelle édifiée dans le style néogothique régionaliste (néo-flamand) est l'œuvre du célèbre architecte Louis-Marie Cordonnier à qui l'on doit de nombreuses reconstructions dans la région après la Première Guerre mondiale. Le chantier s'échelonna de 1924 à 1927. Un diagnostic confié à un architecte du patrimoine déclina un programme de travaux par phases prioritaires. Le programme de travaux actuel porte sur la restauration sur les couvertures et charpentes des bas-côtés et des chapelles latérales.

19. ARRAS – Palais Saint-Vaast du 18^e siècle – classé au titre des monuments historiques

Restauration du clos et du couvert

L'abbaye Saint-Vaast est un édifice remarquable de par son histoire et sa qualité architecturale. Abbaye bénédictine fondée au 7^e siècle, elle est intégralement reconstruite dans la deuxième moitié du 18^e siècle à l'initiative de l'abbé commendataire Armand-Gaston de Rohan-Soubise, proche de la cour et membre de l'une des plus puissantes familles du royaume de France. Considérée comme le seul ensemble monumental d'architecture monastique intégralement préservé dans les anciennes provinces d'Artois, de Flandre et du Hainaut, l'abbaye est également un édifice exceptionnel qui témoigne de l'histoire des restaurations entreprises par le service des monuments historiques après les destructions de la Grande Guerre au début du 20^e siècle. Incendiée et démolie en grande partie en 1915, elle fait l'objet d'une très importante campagne de reconstruction menée sous la direction de l'architecte en chef des monuments historiques Pierre Paquet, dans le cadre plus général de la restauration d'Arras (Grande Place, Petite Place, Beffroi, etc.). Achevée en 1933, cette restauration témoigne de la doctrine de restauration ou du parti pris intégrant la modernité à travers l'utilisation du béton. Le projet de développement culturel nécessite au préalable la restauration du clos et du couvert de l'édifice qui n'a subi aucun entretien ou restauration importante depuis 1933. La première tranche de travaux a débuté à l'été 2023. Dans le cadre de l'engagement du Département sur le plan de financement à hauteur de 4,5M€, la seconde partie de subvention au titre du droit commun est proposée selon l'état d'avancement des travaux.

20. PAS-EN-ARTOIS – Église Saint-Martin du 17^e et 18^e siècles – inscrite au titre des monuments historiques

Restauration du clocher - Phase 1

L'origine de l'édifice est un prieuré édifié peu après le séjour sur place de saint Martin au 5^e siècle. L'église, qui est située au bord de la Kilienne, est une église abbatiale qui servait aussi d'église paroissiale. L'église Saint-Martin a été reconstruite dans la seconde moitié du 18^e siècle après avoir été victime d'une inondation. Les bâtiments du prieuré ont en partie disparus au début du 19^e siècle, pour être remplacés progressivement par de nouveaux bâtiments. Le clocher avait été reconstruit une première fois en 1532, suite à un incendie. Suite à l'inondation, il s'écroule en 1766, et est reconstruit en 1773, tel que l'indique la date de la clef au-dessus de la porte. La nef quant à elle date du 19^e siècle. De nombreuses infiltrations et dégradations ont amené la commune à faire réaliser un diagnostic par un architecte du patrimoine. Après un moment de recherche de fonds de concours, la commune souhaite engager les travaux urgents pour la sauvegarde du clocher dès cette année.

21. ÉTAPLES-SUR-MER – Église Saint-Pierre du 20^e siècle – non protégée

Intervention d'urgence sur le triptyque du 17^e siècle classé au titre des objets

Le triptyque se compose d'une série de 12 panneaux de bois peints au 17^e siècle, montés sur un cadre du 19^e siècle. Les panneaux représentent le miracle de 3 pèlerins de Saint Jacques-de-Compostelle. Cette œuvre se trouvait dans l'ancienne église Saint-Michel détruite le 15 juin 1944. Sauvée des bombardements, il fut successivement posé dans l'église provisoire en 1945, puis dans l'actuelle église Saint-Michel. L'œuvre ré-installée dans une vitrine fabriquée par les services de la ville en 2017 souffre aujourd'hui de dégradations dues au développement d'un champignon par manque de ventilation. Cette première opération vise à traiter et arrêter la prolifération du champignon. Une opération plus importante de valorisation dans une vitrine adaptée devrait suivre.

22. MONTREUIL-SUR-MER – Église Saint-Saulve du 15^e siècle – classée au titre des monuments historiques

Restauration du tableau du 18^e siècle du Christ mort – inscrit au titre des objets

La ville de Montreuil-sur-Mer doit son nom à un monastère dont la fondation à la fin du 5^e siècle est traditionnellement attribué à Saulve, évêque d'Amiens. À l'origine, l'abbatiale se composait d'un clocher-porche encadré par deux tours, d'une nef à collatéraux, d'un transept flanqué de quatre chapelles et d'un chœur à déambulatoire. Depuis 1537, l'élévation de l'église ne compte plus que deux niveaux : les grandes arcades soutenues par de robustes piliers octogonaux et le triforium remanié vers 1480 à l'exception, côté nord, de la dernière travée qui date du 13^e siècle. Parmi les nombreux objets mobiliers appartenant à l'église, plusieurs tableaux protégés ornent les parties intérieures. Le tableau du 18^e siècle représentant le Christ mort fait partie de ce trésor et nécessite une restauration prioritaire.

23. CLERQUES – Église Saint-Barthélemy du 12^e au 19^e siècles – non protégée

Mise en sécurité et dépose de la cloche classée au titre des objets

Suite à la tempête Eunice de 2022, la toiture de la nef de l'église s'est envolée. La commune a pris des mesures conservatoires pour mettre hors d'eau l'édifice. Sur les conseils du service du patrimoine et des biens culturels, un couvrement provisoire en tôles fut mis en place avec report des potelets sur l'extérieur pour ne pas fragiliser les parties hautes en pierres. Un architecte du patrimoine a été missionné par la commune dont l'étude a également mis en avant des problèmes structurels au niveau de la tour centrale. Le projet de préparation de la restauration de la tour du clocher nécessite dans un premier temps la dépose de la cloche de 1713 classée au titre des objets mobiliers.

24. NEMPONT-SAINT-FIRMIN – Église Saint-Firmin – non protégée

Restauration de la statue du 18^e siècle de Saint-Éloi

L'église néo-romane actuelle a été commencée autour de 1861 et bénie en 1862 comme le précise une plaque de marbre située à l'intérieur, au niveau du portail. Cette inscription mentionne également les entrepreneurs Flasque et Delbée, ainsi que l'architecte ayant dirigé les travaux, Jules Leclercq. L'église est bénie en 1862 par le chanoine Occis, grand doyen de Montreuil-sur-Mer, assisté de M. Courtin curé de la paroisse. L'édifice possède de nombreux décors et objets mobiliers. Parmi ceux-ci, une statue polychrome en bois de Saint-Éloi trône dans la nef sur une console. Relativement dégradée au niveau de la polychromie et infestée par la vrillette, cette statue nécessite un traitement d'urgence et des mesures conservatoires.

25. CARVIN – Église Saint-Martin du 18^e siècle – classée au titre des monuments historiques

Restauration du tableau du 19^e siècle de la Vierge à l'Enfant avec Sainte-Élisabeth et Saint-Jean-Baptiste

L'actuelle église Saint-Martin de Carvin est construite entre la fin du 17^e siècle et le début du 18^e siècle. C'est l'un des rares exemples baroque du style de la renaissance flamande du nord de la France. Elle remplace une église romane du 13^e siècle, incendiée en 1640 et 1656, elle-même fondée sur un oratoire dont la tradition rapporte qu'il aurait été bâti par Saint-Martin lui-même, en 380. L'église est détériorée durant la Révolution française, le mobilier est vendu à Arras et l'édifice devient lieu de la première élection municipale. Redevenue une église consacrée, elle dotée d'un riche décor dont un retable du 19^e siècle qui accueille le tableau de la Vierge à l'Enfant avec Sainte-Élisabeth et Saint-Jean-Baptiste. Ce tableau très dégradé fait partie du plan de restauration des objets mobiliers lancé par la commune et dont la restauration est prévue cette année.

La programmation 2024 des opérations de restauration des monuments historiques, des édifices non protégés au titre du plan d'intérêt départemental et des objets mobiliers du Pas-de-Calais - 1^{ère} partie

N°	TERRITOIRES	COMMUNES	BÉNÉFICIAIRES	ÉDIFICES	ŒUVRES/OPÉRATIONS	STATUTS EDIFICES/OBJETS Monuments Historiques (classés ou inscrits) PID - Plan d'intérêt Départemental (non protégé - NP)	MONTANT DES TRAVAUX HT	SUBVENTION AP-Cd 62
1	AUDOMAROIS	HELFAUT	HELFAUT	Église Saint-Fuscien et Victoric	Restauration du clocher Tranche optionnelle1 : bas du clocher	PID	203 672,00 €	50 198 €
2	ARRAGEOIS	NEUVILLE-BOURJONVAL	NEUVILLE-BOURJONVAL	Église Saint-Pierre	Restauration des intérieurs - phase 3	PID	431 838,80 €	107 960 €
3	MONTREUILLOIS- TERNOIS	NEUVILLE-AU-CORNET	NEUVILLE-AU-CORNET	Église Notre-Dame	Restauration du clocher - tranche ferme	PID	130 210, 82 €	32 553 €
4	MONTREUILLOIS-TERNOIS	VERCHOCQ	VERCHOCQ	Église Saint-Martin	Travaux de mise en sécurité du clocher et diagnostic	PID	51 219, 65 €	20 488 €
5	MONTREUILLOIS-TERNOIS	SAINT-AUBIN	SAINT-AUBIN	Église Saint-Aubin	Restauration des maçonneries et des décors intérieurs	PID	344 523, 68 €	86 131 €
6	MONTREUILLOIS-TERNOIS	AIRON-NOTRE-DAME	AIRON-NOTRE-DAME	Église Notre-Dame de la Nativité	Restauration du clocher et de la façade occidentale - phase 1	PID	368 132,62 €	92 033 €
7	ARTOIS	MONT-BERNANCHON	MONT-BERNANCHON	Église Saint-Nicaise	Restauration des couvertures et charpentes de la nef -phase 1	PID	341 928,46 €	85 482 €
8	BOULONNAIS	WIERRE-EFFROY	WIERRE-EFFROY	Église Saint-Pierre	Etude et diagnostic de l'église et mise en sécurité du clocher - Tranche 0	PID	207 380,00 €	54 215 €

N°	TERRITOIRES	COMMUNES	BÉNÉFICIAIRES	ÉDIFICES	ŒUVRES/OPÉRATIONS	STATUTS EDIFICES/OBJETS Monuments Historiques (classés ou inscrits) PID - Plan d'intérêt Départemental (non protégé - NP)	MONTANT DES TRAVAUX HT	SUBVENTION AP-Cd 62
9	MONTREUILLOIS-TERNOIS	GOUY-SAINT-ANDRÉ	GOUY-SAINT-ANDRÉ	Église Saint-Martin	Restauration des maçonneries du chœur et de la sacristie- Tranche conditionnelle	PID	240 618,94 €	60 155 €
10	BOULONNAIS	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	Chapelle d'Ecault	Restauration des couvertures et charpentes de la nef, du chœur et du clocher - Tranche unique	PID	661 462,65 €	165 366 €
11	AUDOMAROIS	AUDINCTHUN	AUDINCTHUN	Église Saint-Pierre	Etalement d'urgence du chœur de l'église - Tranche 0	PID	70 524,79 €	28 210 €
12	ARRAGEOIS	MARTINPUICH	MARTINPUICH	Église Saint-Pierre	Restauration du chœur, de la sacristie et des intérieurs - phase 3	PID	153 832,00 €	38 458 €
13	ARRAGEOIS	HOUVIN-HOUVIGNEUL	HOUVIN-HOUVIGNEUL	Église Saint-Kilien	Diagnostic/étude	PID	8 725,00 €	3 490 €
14	AUDOMAROIS	AIRE-SUR-LA-LYS	AIRE-SUR-LA-LYS	Collégiale Saint-Pierre	Restauration de la tour - 2ème partie	CLMH	1 977 886,69 €	116 267 €
15	MONTREUILLOIS- TERNOIS	HESDIN	HESDIN	Église Notre-Dame	Restauration du clocher - Tranche optionnelle 1	IMH	893 239,15 €	223 310 €
16	MONTREUILLOIS- TERNOIS	HESDIN	HESDIN	Refuge de l'Abbaye de Gouy-Saint-André	Diagnostic/étude	IMH et PID	20 000,00 €	5 000 €
17	BOULONNAIS	AMBLETEUSE	ASSOCIATION DES AMIS DU FORT D'AMBLETEUSE	Fort Vauban	Restauration de la façade de l'écurie et reprise du soubassement du rempart côté nord	CLMH	271 200,00 €	50 000 €
18	ARTOIS	BÉTHUNE	BÉTHUNE	Église Saint-Vaast IMH	Restauration du clos et du couvert	IMH	923 993,39 €	230 998 €

N°	TERRITOIRES	COMMUNES	BÉNÉFICIAIRES	ÉDIFICES	ŒUVRES/OPÉRATIONS	STATUTS EDIFICES/OBJETS Monuments Historiques (classés ou inscrits) PID - Plan d'intérêt Départemental (non protégé - NP)	MONTANT DES TRAVAUX HT	SUBVENTION AP-Cd 62
19	ARRAGEOIS	ARRAS	ARRAS	Palais Saint-Vaast	Restauration du Palais Saint-Vaast Tranche financière 2	CLMH	7 836 917,00 €	500 000 €
20	ARRAGEOIS	PAS-EN-ARTOIS	PAS-EN-ARTOIS	Église Saint-Martin	Restauration du clocher - phase 1	IMH	623 032,48 €	124 606 €
21	MONTREUILLOIS- TERNOIS	ÉTAPLES-SUR-MER	ÉTAPLES-SUR-MER	Église Saint-Pierre	Intervention d'urgence Triptyque	Objet CLMH	1 550,00 €	775 €
22	MONTREUILLOIS- TERNOIS	MONTREUIL-SUR-MER	MONTREUIL-SUR-MER	Église Saint-Saulve	Restauration du tableau du Christ Mort	Objet IMH	7 600,00 €	2 280 €
23	AUDOMAROIS	CLERQUES	CLERQUES	Église Saint-Barthélemy	Mise en sécurité et dépose de la cloche	Objet CLMH	1 880,00 €	940 €
24	MONTREUILLOIS- TERNOIS	NEMPONT-SAINT-FIRMIN	NEMPONT-SAINT-FIRMIN	Église Saint-Firmin	Restauration de la statue de Saint-Eloi	Objet IMH	2 656,00 €	1 062 €
25	LENS-HENIN	CARVIN	CARVIN	Église Saint-Martin	Restauration du tableau de la Vierge à l'Enfant avec sainte Elisabeth et saint Jean-Baptiste	Objet IMH	25 600,00 €	10 240 €
TOTAL							15 273 669,97 €	2 090 217 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°38

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 JUIN 2024

LA POLITIQUE PATRIMONIALE SUR LA RESTAURATION DES ÉDIFICES PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES, DES ÉDIFICES NON PROTÉGÉS AU TITRE DU PLAN D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL, DES OBJETS MOBILIERS NON PROTÉGÉS, INSCRITS OU CLASSÉS (1ÈRE VAGUE)

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux.

C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Le Département fait du développement culturel l'une de ses priorités, afin de contribuer à la formation, au développement de l'autonomie et aux loisirs des habitants du Pas-de-Calais. En matière de patrimoine et de biens culturels, il renforce, notamment, l'accompagnement des actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine architectural.

Le patrimoine culturel constitue, en effet, un élément structurant des identités territoriales et un vecteur économique et touristique indéniable. Cette politique patrimoniale encourage le maintien des métiers d'art, la transmission de savoir-faire locaux et la création d'emplois non délocalisables.

La restauration des édifices protégés au titre des monuments historiques

Le Département comporte 448 édifices inscrits et 252 édifices classés au titre des monuments historiques, ainsi que 8 700 objets protégés au même titre. Le patrimoine naturel est également omniprésent avec 59 sites classés et 46 sites inscrits par la loi de 1930 (code de l'environnement), dont le site des Deux Caps, grand site de France. Le patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO concerne également 9 biens et sites emblématiques sur le Département (les Beffrois, la Citadelle d'Arras, le Bassin Minier et le Marais Audomarois).

Le Département a mis en place une politique volontariste afin d'accompagner la programmation de la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) Hauts-de-France, établie en coordination avec la direction des affaires culturelles du Département. Les critères liés à la mise en œuvre de cet accompagnement, confirmés par le Conseil départemental, lors de sa session du 26 septembre 2016, prônent un taux de participation de 25 % du montant hors taxes des travaux sur les édifices inscrits et classés. Pour les édifices inscrits, en cas de nécessité de prendre des mesures exceptionnelles relatives à un péril imminent, le taux peut être porté à hauteur de 45 % du montant hors taxes des travaux, plafonné à 700 000 € par opération.

Critères d'intervention applicables		
Type de programmation	Programmation avec l'État (D.R.A.C.)	Programmation avec l'État (D.R.A.C.)
Type de patrimoine	Monuments Historiques classés	Monuments Historiques inscrits*
Taux de subvention du Département	25 % du montant hors taxes des travaux (droit commun)	Jusqu'à 45 % du montant hors taxes des travaux

**Pour les édifices inscrits au titre des monuments historiques, les études préalables peuvent être subventionnées au même taux que les travaux ; le montant de l'étude est alors inclus au coût de travaux de l'opération lors de la demande de subvention.*

Les édifices non protégés au titre du plan d'intérêt départemental (P.I.D)

Par délibération en date du 26 septembre 2016, le Conseil départemental a validé la notion d'édifice d'intérêt départemental, se réservant ainsi le droit d'intervenir sur un patrimoine bâti non protégé, présentant des caractéristiques architecturales locales justifiant sa mise en valeur.

Est jugé digne d'intérêt départemental tout édifice présentant un intérêt majeur au regard de l'histoire ou de l'histoire de l'art sur le territoire du Pas-de-Calais.

Je vous précise, d'autre part, que :

- Le pilotage de la programmation des opérations retenues dans le cadre du P.I.D. est assuré, depuis 2009, par le Département, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, la Région Hauts-de-France et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais (D.R.A.C.) ;

- Cette programmation est réalisée en partenariat avec la Fondation du patrimoine, au vu de la convention adoptée par le Conseil départemental, lors de sa réunion du 25 Mars 2024.

Critères d'intervention applicables	
Type de programmation	Plan d'intérêt départemental
Type de patrimoine	Patrimoine bâti non protégé
Taux de subvention du Département	Entre 25 % et 40 % du montant hors taxes du coût d'opération retenu*

*Coût d'opération : travaux et maîtrise d'œuvre

Les ajustements du taux de la participation financière du Département restent possibles selon les priorités techniques des opérations dans cette fourchette et en dehors afin d'éviter le dépassement des 80 % d'aide légale cumulée entre l'ensemble des partenaires publics intervenant sur une même opération.

L'étude des subventions d'équipement, tant pour les édifices protégés (M.H.) que pour les édifices non protégés (P.I.D.), s'effectue à partir de l'estimation du coût des opérations et du plan de financement du maître d'ouvrage faisant apparaître les partenaires financiers. Le règlement des subventions est réalisé sur la base des factures acquittées.

Articulation avec une politique de valorisation du patrimoine

Cette politique départementale ambitionne la reconnaissance de la qualité du patrimoine local par des dispositifs innovants, notamment lors de la restauration d'un édifice dans le cadre de la programmation des travaux ou lors d'une étude pour la mise en valeur du patrimoine (signalétique, présentation muséographique, inventaire électronique des objets mobiliers, mise en lumière d'un édifice, etc.).

Les objets mobiliers protégés ou non protégés

Un protocole opérationnel entre la direction régionale des affaires culturelles et le Département vise à mettre en place une programmation commune de restauration des objets mobiliers protégés avec l'État, tout en se réservant le droit de financer seul certaines opérations, dans le cadre des objets non protégés. Le Département s'est en outre doté d'une ingénierie suffisante pour programmer ses propres objectifs.

Cette action est encadrée par des réunions de programmation des financements sur les monuments historiques, et les objets protégés. La procédure d'autorisation de travaux sur les objets mobiliers classés et inscrits conformément au code du patrimoine découle de cette programmation commune. Le Département étudie également les opérations de restauration des objets non protégés dignes d'intérêts historiques ou ornementaux.

Critères d'intervention applicables	
Objets mobiliers non protégés	Jusqu'à 50% du montant HT des travaux
Objets mobiliers inscrits	Jusqu'à 50% du montant HT des travaux
Objets mobiliers classés	Jusqu'à 30% du montant HT des travaux

Dans ce cadre, 25 demandes de subvention d'équipement au titre de la politique patrimoniale en faveur des édifices protégés monuments historiques, non protégés

au titre du plan d'intérêt départemental, et en faveur des objets mobiliers protégés et non protégés reprises en annexe 1 (édifices et objets), pour des projets listés en annexe 2, m'ont été présentées, pour un montant global de 2 090 217 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer les 25 aides financières départementales aux 24 bénéficiaires et dans les conditions reprises au tableau annexé, pour un montant total de 2 090 217 € au titre de la politique patrimoniale en faveur des édifices protégés monuments historiques, non protégés au titre du plan d'intérêt départemental, et en faveur des objets mobiliers protégés et non protégés.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement total ou partiel sur présentation des factures acquittées ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectuées, dûment justifiés.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit, selon les crédits votés au BP 2024 et selon le règlement financier du Département.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-312A05	2324/90312	Patrimoine culturel immobilier et mobilier d'intérêt départemental	3 530 000,00	3 530 000,00	2 090 217,00	1 439 783,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY